

de trouver des solutions viables aux grandes questions mondiales. C'est là une déclaration à laquelle je ne peux que souscrire.

Je tiens à souligner que la Conférence ne se résume pas purement et simplement à une tentative de codification de règles techniques de droit. C'est une conférence sur les ressources. C'est une conférence sur l'alimentation. C'est une conférence sur l'environnement. C'est une conférence sur l'énergie. C'est une conférence sur la conservation. C'est une conférence sur la délimitation des frontières maritimes. C'est une conférence sur la juridiction et la délimitation territoriales. C'est une conférence sur les transports, les communications et la liberté de navigation. C'est une conférence qui vise la réglementation de toutes les utilisations des océans par l'humanité. Fait plus important encore, c'est une conférence qui prévoit le règlement pacifique des différends relatifs aux océans. Bref, c'est une conférence consacrée au principe de la règle de droit entre les nations.

Monsieur le Président, la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer a la même importance que la Conférence de fondation de l'Organisation à San Francisco. Elle représente un élément capital du dialogue Nord-Sud. Elle a des incidences notables sur les relations pacifiques Est-Ouest. Elle touche les intérêts de chaque État, grand ou petit, riche ou pauvre, côtier ou sans littoral. La conclusion d'un accord universel sur cette question apportera une contribution fondamentale à la paix et à la sécurité mondiales.

Bien entendu, la paix et la sécurité internationales, le développement, la liberté et la vie elle-même dépendent ultimement du succès que nous connaissons au chapitre de la maîtrise des armements et du désarmement. La sécurité peut ne pas être amoindrie par la réduction des arsenaux et des budgets militaires. Nous devons saisir l'occasion qui nous est offerte par la prochaine session extraordinaire pour marquer des progrès plus concrets que par les années précédentes si nous voulons maintenir notre crédibilité. Nos délibérations sur le désarmement durant la prochaine session peuvent être un élément crucial de préparation. Nous devrions par ailleurs réaffirmer le consensus remarquable réalisé en 1978, et même le renforcer. Il est vrai que la conjoncture internationale est moins favorable aujourd'hui. Par ailleurs, nous ne pouvons passer outre l'impatience croissante des populations du globe face à l'absence de progrès en vue de la conclusion d'accords vérifiables sur la limitation des armements et le désarmement. Nous devons tenir compte de la situation présente dans la recherche, en leur nom, de propositions réalistes qui ont de bonnes chances d'amener des changements. Le gouvernement canadien